

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 02/02/2017

Date de la convocation 27/01/2017	L' an 2017, le 2 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LEGRAND Didier, Maire
Date d'affichage 27/01/2017	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 14 Présents : 9 Votants : 9	
	Présents : M. LEGRAND Didier, Maire, Mmes : BIRIE-HABAS Cécile, MILLON-THIBAUT Catherine, MISANDEAU Jeannine, MM : BOIREAU Joël, BONNEAU Cédric, DELAMARE Pierre-Yves, HAY Sylvain, ROBERT Eric Absent(s) : Mmes : PEREIRA Véronique, POUHEY Brigitte, ROBERT Isabelle Excusé(s) : Mme KAMINSKI-MILLON Aurélie, M. LUMINEAU Bernard Secrétaire : Monsieur Joël BOIREAU

BATIMENTS COMMUNAUX

✓ **GROUPE SCOLAIRE DES ROGELINS – CANTINE GARDERIE**

Mme Jeannine MISANDEAU informe le Conseil Municipal que la chaudière à gaz située à la cantine a été remplacée le 1^{er} février dernier.
Depuis plusieurs mois, la chaudière actuelle montrait des défaillances dans son fonctionnement (problèmes de chauffage et production d'eau chaude).

URBANISME

✓ **REUNION DE LA COMMISSION**

Le vendredi 17 février 2017 à 11 h 00. (examen des possibilités de modification simplifiée du PLU)

VOIRIE

✓ **IMPLANTATION DU PANNEAU DES VITICULTEURS**

A la suite de son implantation en 2016, avant l'entrée d'agglomération en venant de Brézé, le service des Routes du Conseil Départemental a signalé que le panneau présentait un problème d'implantation (poteau trop large - non protégé - implanté trop près de la route – hors agglomération). En suivant la nouvelle réglementation, une solution est en cours d'études.

✓ **PANNEAU PARC NATUREL REGIONAL ACCIDENTÉ**

Monsieur le Maire dit que le panneau PNR en venant de Saumur a été accidenté fin décembre. Il n'y a pas de tiers connu.

Par conséquent, suivant les directives du PNR, Monsieur le Maire a fait un dépôt de plainte à la gendarmerie. En parallèle des devis auprès de 3 sociétés spécialisées ont été demandés cette semaine.

✓ **DEMANDE DE MATERIALISATION D'UN PARKING POIDS LOURDS RUE DU BOURG NEUF**

Monsieur Christian JOSEPH, propriétaire du chais au 31 rue du Bourg-Neuf, est venu demander la matérialisation d'une place de parking Poids Lourds devant son entrée.

Dans le nouvel aménagement de la rue, il n'avait pas été prévu de signalisation particulière pour le stationnement des poids lourds.

CCAS

Le 25 février dernier, la commission s'est réunie afin de préparer le repas des anciens pour les plus de 72 ans dans les deux communes avec Chacé (soit les personnes nées à partir de 1945).

136 invitations ont été envoyées pour Varrains. Les réponses sont attendues pour le 15/02.

Le repas se déroulera le dimanche 26 février prochain à la grande salle des lfs.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à midi pour le vin d'honneur.

FINANCES

✓ **BUDGET 2017 : PREPARATION ET VOTE – PLANNING**

Monsieur le Maire rappelle les dates de préparation et de vote des budgets pour 2017

- 10/03 (18 h) : réunion de la commission finances pour la préparation du budget

- 14/03 (14 h) : présentation de la préparation au trésorier (Monsieur le Maire, Monsieur Joël BOIREAU, Mme Emmanuelle BANCHEREAU secrétaire)

La date du 23/03 ne peut être retenue pour la réunion privée du Conseil Municipal (présentation du budget au Conseil Municipal) en raison de la tenue du Conseil Communautaire.

Il est proposé la date du mardi 21 mars à 20 heures.

REF
DELIBERATION :
2017/2/6
VOTE : unanimité
PRESENTS 9
pouvoir
POUR 9
CONTRE 0
ABSTENTION 0
VISA PREFECTURE
LE 8/02/2017

✓ **DEMANDE DE SUBVENTION TDIL**

(réserve parlementaire)

SUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES ERP

Afin de réaliser le programme de travaux concernant la mise en accessibilité des bâtiments communaux de type ERP de 5ème catégorie,
et conformément à l'Agenda programmé d'Accessibilité déposé en 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte

les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

pour 2017 (second semestre 2017)

projet A - mairie

projet B - église

projet C - Espace Hulin

pour 2018 (2ème trimestre 2018)

projet D - Ecole Publique + annexes (cantine/garderie)

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la TDIL

ARRETE le plan de financement suivant :

projets	depenses coût total HT	recettes subvention DETR à hauteur de 45 %	Recettes Autres subventions (TDIL)
projet A	17704.00		aussi élevée que possible
projet B	38624.00		aussi élevée que possible
projet C	29935.00		aussi élevée que possible
projet D	7465.00		aussi élevée que possible
	93188.00	41934.00	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

ACCEPTE d'autofinancer les projets dans leur totalité au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter le dossier de subvention pour les travaux mentionnés ci-dessus et à valider les formalités administratives qui s'y rapportent

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

DECIDE d'inscrire les dépenses sur le budget 2017 comme suit :

pour le projet A - à l'article 21311 - 17 704 euros HT

pour les projets B et C - à l'article 21318 - 68559.00 euros HT

- d'inscrire les dépenses sur le budget 2018 comme suit :

pour le projet D - à l'article 21312 - 7 465.00 euros HT

	✓ DEMANDE DE SUBVENTION DETR SUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES ERP La même délibération sera prise au niveau de la DETR le mois prochain.
REF DELIBERATION : 2017/2/7 VOTE : majorité PRÉSENTS 9 pouvoir POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 1 VISA PREFECTURE LE 8/02/2017	✓ <u>CIMETIERE</u> <u>FIXATION DES TARIFS DE CONCESSIONS</u> CONSIDERANT la fixation des tarifs des concessions pour l'année 2017 dans le cimetière communal, le columbarium et le jardin du souvenir (cf délibération en date du 10/11/2016 CONSIDERANT que le principe des cavurnes avait été abandonné au profit du columbarium, en ne maintenant que le renouvellement des concessions acquises CONSIDERANT le souhait de certaines familles de procéder à l'inhumation des leurs proches par le biais de l'incinération en déposant le ou les urnes dans des emplacements permettant d'apposer des fleurs et des plaques CONSIDERANT que le columbarium et le jardin du souvenir n'offrent pas cette possibilité Monsieur le Maire propose de rétablir le principe des sépultures par crémation en réaménagement l'espace des cavurnes dans la partie haute du cimetière LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, A l'unanimité - DECIDE, à compter de la présente délibération (après visa du contrôle de légalité) de fixer les tarifs relatifs aux concessions comme suit : CONCESSIONS ORDINAIRES (emplacement d'une surface de 2 m²) : achat ou renouvellement - concession de 30 ans : 110 euros - concession de 50 ans : 165 euros CAVURNES (réceptacle d'un mètre de profondeur environ recouvert d'une dalle de 70 à 80 cm pouvant contenir un maximum de 4 urnes : achat ou renouvellement - concession de 30 ans : 110 euros - concession de 30 ans : 165 euros COLUMBARIUM (dépôt d'une ou deux urnes) par case : achat ou renouvellement - concession de 15 ans : 470 euros - concession de 30 ans : 770 euros JARDIN DU SOUVENIR : dispersion des cendres 100 euros par acte Abrogation de délibération antérieure : La délibération en date du 10/11/2016.
REF DELIBERATION : 2017/2/8 VOTE : unanimité PRÉSENTS 9 pouvoir POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0 VISA PREFECTURE LE 8/02/2017	✓ <u>PARTICIPATION 2017</u> <u>A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE FAMILLES RURALES ENFANCE ET JEUNESSE</u> Le financement de l'Association Familles Rurales Intercommunales Enfance Jeunesse (A.F.R.E.I.J.) est assuré par le versement de subventions municipales des communes d'Artannes-sur-Thouet, Chacé, Distré, Rou-Marson, Verrie et Varrains. Par courrier du 13/01/2017, l'association A.F.R.E.I.J. demande le versement d'un premier acompte correspondant à la moitié de la subvention annuelle, soit 7267.30 euros pour assurer les dépenses du 1er semestre 2017. En ce qui concerne la participation communale journée par enfant pour les centres de loisirs des enfants de 3 à 12 ans (mercredis et vacances scolaires), les demandes de versement seront envoyées par l'A.F.R.E.I.J. à chaque trimestre échu et par rapport au nombre réel des journées enfants de chaque commune sur un base de 5 euros par journée-enfant pendant les vacances scolaires et à raison de 3 euros par mercredi après-midi en période scolaire. Cette participation sur la partie enfance est revalorisée compte tenu d'un financement plus élevée assurée par Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du nouveau contrat Enfance Jeunesse 2015/2018. LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - DECIDE d'inscrire une subvention annuelle de 14534.61 euros sur le budget communal 2017 au profit de l'A.F.R.E.I.J. - ACCEPTE de verser la moitié de la subvention soit 7267.30 euros avant le vote du budget

✓ **VARIATION DES BASES DE TAXES HABITATION ET TAXES FONCIERES EN 2015/2016**

Une information a été donnée par la Trésorière de Saumur Mme KAPFER sur la baisse des bases de taxe d'habitation (-3.83 %) entre les bases prévisionnelles et définitives.

Une baisse de – 24 958 euros a été constatée entre les bases définitives 2015/2016 et parallèlement une augmentation des bases exonérées de + 74 822 euros.

En 2015, une certaine catégorie de population (contribuables célibataires, divorcés, veufs...et ayant supporté seuls la charge d'un enfant) ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient. Dans le cadre de la loi de finances 2016, le gouvernement est revenu sur le dispositif.

Il en résulte que les bases prévisionnelles 2016 notifiées aux collectivités (montant 2015) ont été surestimées. Le montant des dégrèvements a été connu trop tardivement pour être diffusé aux collectivités avant le vote du budget. La conséquence est que la commune a surestimé son produit de taxes pour 2016

Evolution de la Taxe d'Habitation/ tranches

VL moyenne			3 608			3 684			3 753
tranches	2014	%	TH	2015	%	TH	2016	%	TH
0 à 11	56	10,3%	0	36	6,5%	0	58	10,4%	11
12 à 99	5	0,9%	307	3	0,5%	140	3	0,5%	181
100 à 199	12	2,2%	1 848	13	2,3%	1 994	10	1,8%	1 401
200 à 299	73	13,4%	2 155	52	9,4%	2 134	71	12,7%	1 593
	30	5,5%	7 587	27	4,9%	6 890	27	4,8%	6 913
	24	4,4%	8 237	32	5,8%	11 268	29	5,2%	10 072
	33	6,1%	14 780	37	6,7%	16 804	34	6,1%	15 278
500 à 599	87	16,0%	30 604	96	17,3%	34 962	90	16,2%	32 263
	47	8,7%	25 641	51	9,2%	27 639	56	10,1%	30 640
	48	8,8%	31 145	46	8,3%	29 773	33	5,9%	21 545
	59	10,9%	43 981	64	11,5%	47 673	56	10,1%	41 551
800 à 899	154	28,4%	100 767	161	29,0%	105 085	145	26,0%	93 736
	52	9,6%	43 513	53	9,5%	44 666	55	9,9%	46 511
	62	11,4%	58 045	59	10,6%	55 499	48	8,6%	45 109
	115	21,2%	149 657	134	24,1%	172 562	148	26,6%	190 089
	229	42,2%	251 215	246	44,3%	272 727	251	45,1%	281 709
	543		384 741	555		414 908	557		409 301
TH Commune			233 929			253 219			249 764

DROITS DE PREEMPTION URBAINS

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les biens suivants :

- Chemin des Rivières – section AA n° 45 et « La Croix de Noyant » section AA n° 46 (partie)

AFFAIRES SCOLAIRES

La prochaine réunion du Conseil d'Ecole se tiendra le mardi 28 février à partir de 18 h 30.

PERSONNEL COMMUNAL

REF DELIBERATION :
2017/2/10
VOTE : unanimité
PRÉSENTS 9
POUR 9
CONTRE 0
ABSTENTION 0
VISA PREFECTURE
LE 8/02/2017

✓ **ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE "RISQUES STATUTAIRES"**

Le Maire rappelle au Conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités territoriales et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 suscitée ainsi des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires

CONSIDERANT l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

	LE CONSEIL MUNICIPAL Après délibération DECIDE de rattacher la collectivité de VARRAINS à la consultation lancée par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1er janvier 2018. Caractéristiques de la consultation - couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et non titulaires - franchise de 30 jours cumulés avec abrogation des arrêts supérieurs à 60 jours, accidents de travail et maladies professionnelles sans franchise - garantie des charges patronales (optionnelle) option : franchise de 10 jours fermes pour accidents de travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques CHARGE Monsieur le Maire de signer cette demande de consultation
--	--

COMMUNICATION

✓ PROCHAINE FEUILLE DE VIGNE

Dans la prochaine Feuille de Vigne il sera fait un rappel sur le manque de civilités (déjections canines sur les trottoirs).

FETES ET CEREMONIES

PREPARATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018 AVEC LES 4 COMMUNES

Madame Catherine MILLON informe le Conseil Municipal qu'un groupe de travail associant des élus des quatre communes (Brézé, Chacé, Saint Cyr en Bourg et Varrains) s'est réuni dernièrement afin de préparer les cérémonies du 11 novembre 2018.

Cette manifestation pourrait se dérouler sur 2 jours (samedi 10 et dimanche 11 novembre 2018). Une exposition se tiendra à la salle des lfs. Dès à présent, les différents partenaires (Harmonie, Chorale et écoles) vont y être associés.

Un premier courrier en commun avec la signature des élus référents dans les communes a été transmis aux écoles. D'autres courriers seront envoyés aux différents partenaires par la suite.

Une réunion de coordination se tiendra le 20 mars prochain à Brézé.

ESPACES VERTS

✓ OPERATION VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Un dossier d'inscription a été réceptionné en mairie pour l'inscription de la commune à ce dispositif.

Monsieur Pierre-Yves DELAMARE a étudié ce dossier à retourner avant le 31 janvier dernier.

La Commune doit adhérer pour un coût de 200 euros.

Cette année, il ne sera pas donner suite.

Est évoqué le rétablissement des prix pour les maisons fleuries.

✓ ASSOCIATION DE FLEURS EN VIGNES

Egalement, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE évoque le projet de son association « De Fleurs en Vignes » de mettre à la disposition des administrés un broyeur de végétaux prêté par la société Agglopropreté.

Cette opération pourrait se faire à la fin février- début mars (un vendredi après-midi – place de l'Eglise).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Suite à la mise en place de la nouvelle aggro – Saumur Val de Loire – les commissions et leur composition ont été remaniées.

Monsieur le Maire fait partie des commissions : travaux – ressources humaines – commission local des charges transférées – Sieml

Madame Jeannine MISANDEAU (suppléante) : culture – urbanisme

AFFAIRES DIVERSES

- Info Préfecture : les demandes de cartes d'identités ne seront plus réceptionnées en mairie à compter du 27 février prochain. Les administrés devront aller à la mairie de Saumur.
- L'Afriej tiendra son comité de pilotage le 9 février prochain à Distré.
- Commune nouvelle : une réunion aura lieu en avril prochain avec le bureau d'études.

LEGRAND Didier ////////////////////////////////////	BIRIE-HABAS Cécile ////////////////////////////////////	KAMINSKI-MILLON Aurélie ////////////////////////////////////
MISANDEAU Jeannine ////////////////////////////////////	POUEY Brigitte ////////////////////////////////////	DELAMARE Pierre-Yves
LUMINEAU Bernard ////////////////////////////////////	ROBERT Isabelle ////////////////////////////////////	BONNEAU Cédric
MILLON-THIBAUT Catherine	PEREIRA Véronique ////////////////////////////////////	HAY Sylvain
BOIREAU Joël	ROBERT Eric	